



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Annexe n° C2024-39-SEDIF au procès-verbal

Objet : Convention de fourniture d'eau potable de secours au sein de la zone interconnectée Ville de Paris/Eau de Paris

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1311-1, L. 5711-1 et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu la convention de fourniture d'eau potable de secours conclue le 30 août 2019 entre la Ville de Paris, le SEDIF et leurs opérateurs respectifs, Eau de Paris et Veolia Eau d'Ile-de-France, et ses avenants de prolongation n° 1 et n° 2,

Vu le protocole de retrait de l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble du SEDIF en date du 4 juillet 2022 conclu entre le SEDIF et l'EPT, et notamment son article IV portant répartition des biens,

Vu le contrat de concession de service public signé le 16 mars 2024 entre le SEDIF et la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, confiant à la société Franciliane l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2036,

Considérant l'intérêt dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la zone interconnectée, de pouvoir échanger avec les distributeurs voisins, des volumes d'eau de secours, mobilisables en cas de travaux ponctuels sur les usines ou de situations de crises, au travers d'interconnexions,

Vu la délibération n° 2010-40 du Comité du 21 octobre 2010 fixant les tarifs de vente d'eau en gros à des tiers,

Considérant la nécessité d'instaurer une gouvernance afin de maintenir le dialogue entre les Parties, de dresser une liste exhaustive des interconnexions, de mettre à jour les capacités d'échanges d'eau, de contribuer aussi bien à la sécurité respective des Autorités organisatrices que de la sécurité collective des systèmes d'alimentation en eau potable de la zone interconnectée telle que définie par le volet Eau du Plan RETAP Réseau du 27 juillet 2023,

Vu le projet de convention de fourniture d'eau potable de secours au sein de la zone interconnectée à conclure entre la Ville de Paris, le SEDIF, Eau de Paris et Franciliane établi à cet effet,

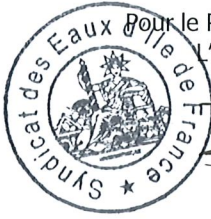
A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 approuve la convention de fourniture d'eau potable de secours entre le SEDIF, la Ville de Paris et leurs opérateurs respectifs, Franciliane et Eau de Paris qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, et échoira le 31 décembre 2027, sauf reconduction tacite pour une durée d'un an deux fois au maximum,

Article 2 autorise sa signature ainsi que celle de tous les documents afférents.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **25 NOV. 2024**



Pour le Président et par délégation,
Attachée hors classe



S. CHICOISNE



Le Président,



André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal
administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date
de sa publication.



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Le jeudi 21 novembre 2024 à 10 heures, se sont réunis à l'Hôtel de Poulpry, Maison des Polytechniciens, 12 rue de Poitiers - 75007 Paris, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 67 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 14 novembre 2024, 8 ayant par ailleurs donné pouvoir.

Etaients présents :

Mme DUMEIGE-KERBRAT (Auvers-sur-Oise), **M. DAGONET** (Béthemont-la-Forêt), **M. COURTOIS** (Mériel), **M.EON**, (Méry-sur-Oise), **M. MACE** (Villiers-Adam), **M. SEGUIN** (communauté d'agglomération Paris-Saclay), **Mme LEMERCIER**, **M. PHILIPPON** (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne), **Mmes BENATTAR** et **MICHEL**, **MM ABEHASSERA**, **GONTIER**, **LEVILAIN**, **REVEILLERE**, **SEMPERE** et **STREHAIANO** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **MM SELOSSE**, **LASSONDE** et **GREZE** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **M. HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), **Mmes JEZEQUEL** et **TROUZIER-EVEQUE**, **MM ARES**, **AUDEBERT**, **BLANCHARD**, **DERCHE**, **LE DUS**, **MESSAOUDI** et **WALTER** (communauté d'agglomération Val Parisis), **Mme PELLETIER-LE BARBIER**, **MM CURTI** et **LE PIVAIN** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **MM BAGUET**, **BISSON**, **SANTINI**, **MARSEILLE**, **FORTIN** et **ROCHE** (Grand Paris Seine Ouest), **Mme FALGUIERES**, **MM PANETTA**, **DELL'AGNOLA** et **LOURDEAU** (Grand Orly Seine Bièvre), **BAILLY**, **BELOT**, **CONNAN**, **DEFRAVOUX**, **GUNESLIK**, **MILOTI** et **SAMBOU** et **SARDA** (Grand Paris - Grand Est), **M. DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **Mme DESCHIENS**, **M. GAHNASSIA** (Paris Ouest La Défense), **M.GAULON** (Paris Terres d'Envol), **Mmes SAUSSEREAU**, **PEREZ**, **TOLLARD**, **MM BEGAT**, **MIROUDOT**, **PEREZ** et **EYCHENNE** et **WEIL** (Paris-Est-Marne & Bois), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC**, **DELBOSSQ** et **LE MOAL**, **M. HANOTIN** (Plaine Commune), **Mme FIGUERES** (Vallée Sud Grand Paris).

Le Comité a désigné **M. STREHAIANO**, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs :

Pouvoirs	N° affaire
Philippe BARAT, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis à Philippe AUDEBERT, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis	Toutes
Jean-Michel BLUTEAU, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est, à Didier BELOT, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est	Toutes
Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Dina DEFFAIRI-SAISSAC, déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes
Bruno HUISMAN, délégué titulaire de Valmondois, à Pierre-Edouard, EON, Vice-président et délégué titulaire de Méry-sur-Oise	Toutes
Danielle RIPERT, déléguée titulaire de Boucle Nord de Seine, à Bruno PEREZ délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Alain SCHUMACHER, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est à Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne	Toutes
Philippe SUEUR, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Luc STREHAIANO, Premier Vice-président et délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes
Georges SIFFREDI, vice-président et délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à Richard DELL AGNOLA, vice-président et délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.